

COMMUNE DE MONTCOURT-FROMONVILLE

Département
De SEINE-ET-MARNE
Canton de
NEMOURS

COMPTE-RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
Conseillers en exercice: 19
Présents : 15
Votants : 18
Date de la Convocation :
18/09/2020
Affichage du compte-rendu
28/09/2020

du 24 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi vingt-quatre septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCOURT-FROMONVILLE s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Michaël BEUGIN, Maire.

Etaient présents : Éric BERTHELOT, Michaël BEUGIN, Virginie COUTEAU, Vitor DE SOUSA, Laurence FARAO, David GIBOUTET, Séverine HUYGHE, Maxime LABELLE, Zacharie LECOMPTE, Marie-Elisabeth LELIEVRE, Daniel MARTINEZ, Sylvie MARUEJOULS, Alain MORLAT, Catherine PRIVE, Gaëlle VINCENT.

Etaient absents représentés : Aurélie COCU donne pouvoir à Séverine HUYGHE
Virginie DE ARAUJO donne pouvoir à Marie-Elisabeth LELIEVRE
Delphine PARIS donne pouvoir à Vitor DE SOUSA

Etait absent excusé : Jean-François CHARRIER

Secrétaire de séance : Vitor DE SOUSA, **auxiliaires :** Sylvie MONTAGU et Léa BOSSON.

Ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 25 aout 2020
2. Compte-rendu de la délégation L. 2122-22 du CGCT
3. Adhésion au Fonds de Solidarité Logement (FSL)
4. Remboursement de caution de logement
5. Remboursement de réservation de location des salons du Château
6. Règlement du conseil municipal
7. Décision modificative n°1 – budget communal M14
8. Demande de subvention FER auprès du Conseil Départemental
9. Tarifs communaux
10. Rapport annuel 2019 du délégataire pour l'assainissement collectif et non collectif (SPANC)
11. Redevance pour occupation du domaine public routier et non routier par les réseaux et ouvrages communications électroniques
12. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'aménagement du parc du Château

Monsieur Michaël BEUGIN ouvre la séance à dix-neuf heures trente minutes.
Monsieur le Maire indique les pouvoirs en présence.

Désignation d'un secrétaire de Séance

Vu l'article L2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, après délibération, le Conseil Municipal désigne Vitor DE SOUSA à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose de désigner Sylvie MONTAGU et Léa BOSSON comme auxiliaires pour le secrétariat, le Conseil Municipal y est favorable.

Adoption du procès-verbal de la séance du 25 août 2020

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques particulières sur ce procès-verbal. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Compte-rendu de la délégation L.2122-22 du CGCT

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, je vous donne lecture des décisions prises dans le cadre de la délégation que vous m'avez confiée par délibération en date du 28 mars 2014, d'une part, et, en vertu de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, d'autre part,

DECISIONS PRISES entre le 20 août 2020 et le 18 septembre 2020

Date	Objet de la décision
01/09/2020	Signature d'un contrat de location du logement du 2 ^{ème} étage du château avec Mme HEMBACHER (loyer de 550 €)
07/09/2020	Renonciation à préemption suite DIA d'un terrain cadastré AE 247, 248 et 250 situé 23 rue de l'Eglise
11/09/2020	Renonciation à préemption suite DIA d'une maison cadastrée AH 187 située 6 avenue des Rougemonts.
14/09/2020	Désignation de Monsieur le maire représentant la commune au Groupement d'Intérêt public ID 77

Le conseil municipal,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

PREND CONNAISSANCE des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation prévue à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Adhésion au Fonds de Solidarité Logement (FSL)

N°2020-40 Objet : Adhésion au Fonds de Solidarité Logement (FSL)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la loi n°2004-809 du 13 août 2004 a donné pleine compétence aux Départements en matière de fonds de solidarité logement (FSL).

Le FSL intervient auprès des ménages en difficulté sous la forme d'aides financières individuelles pour l'accès ou le maintien dans le logement (dépôt de garantie, premier loyer, frais d'installation, garantie aux impayés de loyer et dettes de loyer), tant dans le parc privé que public.

Il intervient également pour le paiement des factures liées aux consommations de fluides et d'énergie, que l'occupant soit locataire ou propriétaire.

Monsieur le Maire explique que les familles de notre commune sont régulièrement orientées vers le Fonds de Solidarité Logement.

La cotisation est fixée à 0.30 € par habitant depuis 2013.

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu la convention d'adhésion jointe,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Décide** d'adhérer au Fonds de Solidarité Logement, à hauteur de 605 € pour l'année 2020,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention jointe ainsi que tout document y afférent.

Remboursement de caution de logement

N°2020-41 Objet : Demande Remboursement de caution de logement

Suite au départ de Madame MARSAC, locataire du logement situé au 2ème étage du château, un état des lieux du logement a été réalisé le 31 août 2020. Les lieux étant laissés dans un état satisfaisant, Monsieur le Maire propose de procéder au remboursement de la caution versée lors de la signature du bail, soit le montant de 550 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

Considérant que l'état des lieux n'appelle aucune observation, ni réserve,
Considérant que le logement est libre d'occupation :

- Autorise Monsieur le Maire à procéder au remboursement de la somme de 550 euros.
- dit que les crédits seront inscrits au compte 165 dépenses dépôts et cautionnements

Remboursement de réservation de location des salons du château

N°2020-42 Objet : Remboursement de cinq réservations de location des salons du château

Cinq familles Moncourtoises ont effectué une demande de réservation des salons du château et ont déposé un ou plusieurs chèques, encaissé(s) sur la régie correspondante. Compte-tenu du contexte sanitaire actuel, elles annulent leur réservation et demandent donc le remboursement du montant de la somme versée.

Monsieur le Maire propose de rembourser :

- 140 € à Madame Catherine DE OLIVEIRA, domiciliée 4 square Beaugereau,
- 140 € à Madame Dominique VERSTRAETE, domiciliée 14 résidence de la Boissière,
- 360 € à Madame Mathilde HUBERT, domiciliée 26 rue de l'Eglise,
- 180 € à Madame Muriel MARIANI, domiciliée 127 rue Grande,
- 180 € à Madame Véronique CHARLET, domiciliée 18 avenue des Acacias.

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Accepte les remboursements de :

- 140 € à Madame Catherine DE OLIVEIRA, domiciliée 4 square Beaugereau,
- 140 € à Madame Dominique VERSTRAETE, domiciliée 14 résidence de la Boissière,

- 360 € à Madame Mathilde HUBERT, domiciliée 26 rue de l'Eglise,
- 180 € à Madame Muriel MARIANI, domiciliée 127 rue Grande,
- 180 € à Madame Véronique CHARLET, domiciliée 18 avenue des Acacias.

Règlement du conseil municipal

N°2020-43 Objet : Règlement du conseil municipal

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L. 2121-8 du Code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation. Le règlement intérieur précédemment adopté continue à s'appliquer jusqu'à l'établissement du nouveau règlement.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, **par 15 voix pour, 1 abstention (Séverine HUYGHE) et 2 voix contre (Virginie DE ARAUJO représentée par Madame Marie-Elisabeth LELIEVRE et Aurélie COCU représentée par Madame Séverine HUYGHE)**
Adopte ce règlement intérieur.

Décision modificative n°1 - budget M14 commune

N°2020-44 Objet : Décision modificative - budget M14 commune

DM1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60631 : Fournitures d'entretien	0.00 €	1 620.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60633 : Fournitures de voirie	0.00 €	650.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6064 : Fournitures administratives	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-611 : Contrats de prestations de services	0.00 €	600.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6135 : Locations mobilières	0.00 €	4 700.00 €	0.00 €	0.00 €
D-615221 : Entretien et réparations bâtiments publics	0.00 €	400.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6232 : Fêtes et cérémonies	0.00 €	600.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	9 870.00 €	0.00 €	0.00 €
D-739223 : Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	0.00 €	1 706.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0.00 €	1 706.00 €	0.00 €	0.00 €
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	5 618.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	5 618.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6718 : Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-73111 : Taxes foncières et d'habitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 706.00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 706.00 €
R-7568 : Autres produits divers de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	420.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	420.00 €
R-7768 : Produits exceptionnels divers	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 032.00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 032.00 €
Total FONCTIONNEMENT	5 618.00 €	11 776.00 €	0.00 €	6 158.00 €
INVESTISSEMENT				
D-165 : Dépôts et cautionnements reçus	0.00 €	970.00 €	0.00 €	0.00 €
R-165 : Dépôts et cautionnements reçus	0.00 €	0.00 €	0.00 €	550.00 €
TOTAL 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	970.00 €	0.00 €	550.00 €
D-21311 : Hôtel de ville	81 120.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21318 : Autres bâtiments publics	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2181 : Installations générales, agencements et aménagements divers	0.00 €	62 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188 : Autres immobilisations corporelles	0.00 €	8 700.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	81 120.00 €	80 700.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	81 120.00 €	81 670.00 €	0.00 €	550.00 €
Total Général		6 708.00 €		6 708.00 €

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, par **14 voix pour** et **4 abstentions** (Laurence FARAO, Eric BERTHELOT, Sylvie MARUÉJOULS et Catherine PRIVÉ)

Adopte la décision modificative n°1 au budget M14 de la commune.

Demande de subvention FER auprès du Conseil DépartementalN°2020-45 Objet : Demande de subvention Fonds d'Équipement Rural 2019 (F.E.R.) auprès du Conseil DépartementalDepuis le 1^{er} janvier 2016, le Département accompagne les communes et les syndicats de moins de 2 000 habitants dans leur projet d'investissement par le Fonds d'Équipement Rural (F.E.R.)Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la demande de subvention, dans le cadre du Fonds d'Équipement Rural (F.E.R.), a pour objet le projet d'aménagement du 2^{ème} cabinet médical.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

- coût de l'opération : 51 666,67 € HT - 62 000 € TTC

- subvention FER : 31 000 €

- autofinancement : 31 000 €

Après en avoir délibéré, par 14 voix pour et 4 abstentions (Laurence FARAO, Eric BERTHELOT, Sylvie MARUÉJOULS et Catherine PRIVÉ),
le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le programme des travaux présenté
- **DECIDE** d'inscrire au budget de la commune les crédits nécessaires
- **DECIDE** de solliciter les subventions maximum auprès du Conseil Départemental au titre du Fonds d'Équipement Rural (FER)
- **S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du Conseil Départemental et à réaliser le contrat dans un délai maximum de deux ans à compter de la date de signature de la convention
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la poursuite de ce dossier.

Tarifs communaux

N°2020-46 Objet : Tarifs communaux

Monsieur le Maire propose d'ajouter les tarifs municipaux ci-dessous, à compter du 1^{er} octobre 2020 :

Tarifs communaux	Tarifs au 1 ^{er} octobre 2020
Location salle polyvalente par des organismes privés ou associatifs extérieurs 24 h	1 000 €
Location salle polyvalente par des organismes privés ou associatifs extérieurs 48 h	1 500 €
Caution pour location salle polyvalente (dégradations)	1 500 €
Caution pour location salle polyvalente (ménage)	500 €
Tarif billetterie pour spectacles organisés par la commune - catégorie 1 (spectacle de portée locale)	8 €
Tarif billetterie pour spectacles organisés par la commune - catégorie 2 (spectacle de portée régionale)	12 €
Tarif billetterie pour spectacles organisés par la commune - catégorie 3 (spectacle de portée nationale)	15 €

Après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 5 voix contre (Virginie DE ARAUJO représentée par Marie-Elisabeth LELIEVRE, Laurence FARAO, Eric BERTHELOT, Sylvie MARUÉJOULS et Catherine PRIVÉ),
le Conseil Municipal accepte les nouveaux tarifs communaux.

Rapport annuel 2019 du délégataire pour l'assainissement collectif et non collectif (SPANC)

N°2020-47 Objet : Rapport annuel 2019 du délégataire pour l'assainissement collectif et non collectif (SPANC)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu l'obligation de la présentation d'un rapport annuel par le délégataire d'un service public pour information et pour objectif d'une transparence sur la gestion du service public vis-à-vis des élus et des usagers,
- Considérant que ce rapport doit être remis par le délégataire à la collectivité dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné,
- Considérant que la collectivité doit prendre acte de ce rapport dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

PREND ACTE de la communication du rapport annuel 2019 du délégataire pour l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif (SPANC).

Redevance pour occupation du domaine public routier et non routier par les réseaux et ouvrages communications électroniques

N°2020-48 Objet : Redevance pour occupation du domaine public routier et non routier par les réseaux et ouvrages communications électroniques

Vu le Code général des collectivités territoriales pris notamment en son article L.2121-29,

Vu le Code des postes et des communications électroniques et notamment ses articles L.45-9 à L.47 et R.20-51 à R.20-54 relatifs aux redevances d'occupation du domaine public non routier, aux droits de passage sur le domaine public routier,

Vu le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation et aux droits de passage sur le domaine public routier et non routier,

Considérant que l'occupation du domaine public par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative,

Considérant que les tarifs maxima fixés pour 2020 par le décret n° 2005-1676 sont les suivants :

Pour le domaine public routier :

- 41,66 € par kilomètre et par artère en souterrain
- 55,54 € par kilomètre et par artère en aérien
- 27,77 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques

Pour le domaine public non routier :

- 1388,52 € par kilomètre et par artère en souterrain et en aérien
- 902,54 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE

Article 1 - d'instaurer le principe de la redevance d'occupation du domaine public par les réseaux et installations de communications électroniques,

Article 2 – de fixer le montant annuel des redevances d'occupation du domaine public routier et non routier pour 2020, pour les réseaux et ouvrages de communications électroniques en tenant compte le cas échéant de l'évolution de l'index général des prix des travaux publics (TP 01), comme suit et d'émettre les titres de recettes correspondants :

S'entend par artère :

- dans le cas d'une utilisation du sol ou du sous-sol, un fourreau contenant ou non des câbles, ou un câble en pleine terre
- dans les autres cas, l'ensemble des câbles tirés entre deux supports.

Ces montants sont révisés au 1^{er} janvier de chaque année par application de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.

Article 3 – d'autoriser le Maire à délivrer sur ces bases les permissions de voiries sollicitées par les opérateurs de communications électroniques à compter de la date de présente décision rendue exécutoire.

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'aménagement du parc du château

N°2020-49 Objet : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'aménagement du parc du château

Le Maire expose aux membres du Conseil :

L'enceinte du parc municipal accueille la mairie, les services techniques, une salle polyvalente, un terrain de boule, un stade de football, des activités économiques et de services dont un médecin, un notaire...

La partie boisée a fait l'objet d'un plan de gestion forestière conduit par l'Office National des Forêts. Une mare et une source ont été réhabilitées, un mur à vigne remis en état. L'espace renferme également deux hôtels à insectes, des nichoirs à mésanges, un nichoir à chouette.

Il convient de remettre en ordre l'espace qui fait le lien entre ce domaine et le centre commercial.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité des membres présents et représentés,**

Article 1 : de valider le projet d'aménagement du parc du château pour un montant total de 14 935,20 €

Article 2 : d'autoriser monsieur le Maire à solliciter l'obtention d'une subvention auprès du Conseil Départemental.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h28.

Le Maire,



Michaël BEUGIN